

PROCESSUS DE SUSPENSION ET DE CESSATION D'ACCES AU SYSTEME CORE D'UN PARTICIPANT

– Janvier 2017–

Une procédure de suspension et de cessation d'accès au système peut se déclencher lorsque l'un des cas suivants survient :

- non-respect des critères d'accès au système
- défaillance d'un Participant lors du règlement des soldes de compensation

Lors du déclenchement d'une procédure de suspension et de cessation d'accès au système, STET purge les opérations restant dans le système CORE conformément aux règles opérationnelles applicables.